



Strasbourg, 11 mars 2004

**Greco (2003) 33F Rev. (F seul.)**

**16<sup>ème</sup> Réunion Plénière du GRECO**  
(Strasbourg, 8–12 décembre 2003)

**RAPPORT SOMMAIRE DE LA REUNION**

Document préparé  
par le Secrétariat du GRECO

## TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<b>I. Ouverture de la réunion</b> .....	3
<b>II. Adoption de l'ordre du jour</b> .....	3
<b>III. Communication du Président</b> .....	3
<b>IV. Communication du Secrétaire Exécutif</b> .....	3
<b>V. Procédure d'évaluation de 2<sup>ème</sup> cycle</b> .....	4
1. Examen du Projet de Rapport d'évaluation sur la Slovénie .....	4
<b>VI. Procédure de conformité suite au 1<sup>er</sup> cycle d'évaluation</b> .....	5
1. Examen du Projet de rapport de conformité sur Chypre .....	5
2. Examen du Projet de rapport de conformité sur la Géorgie .....	6
3. Examen du Projet de rapport de conformité sur l'Irlande .....	6
<b>VII. Demande d'octroi du statut d'observateur à la BERD</b> .....	7
<b>VIII. Demande d'avis adressée au GRECO</b> .....	7
Examen du projet d'avis sur la corruption dans le sport .....	7
<b>IX. Adoption du Programme d'Activités pour 2004</b> .....	7
<b>X. Divers</b> .....	8
<b>XI. Adoption de la liste des décisions du GRECO</b> .....	8
<b>XII. Clôture de la réunion et dates des prochaines réunions</b> .....	8
<u>Annexe I:</u> Liste des participants .....	9
<u>Annexe II:</u> Ordre du jour .....	16
<u>Annexe III:</u> Lettre du Président du GRECO au Président du Groupe de Travail de l'OCDE.....	18

0. Le GRECO a tenu sa 16<sup>ème</sup> Réunion Plénière à Strasbourg du 12 au 18 décembre 2003, sous la Présidence de M. Drago KOS (Slovénie). Toutefois, lors de l'examen des points I, V, VI – 1 et 3 - et VIII, la réunion était présidée par Mme Isabelle VAN HEERS (Belgique), Vice-Présidente du GRECO.

## **I. Ouverture de la réunion**

1. La Vice-Présidente, Mme Isabelle VAN HEERS (Belgique), ouvre la 16<sup>ème</sup> Réunion Plénière du GRECO. La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.
2. La Vice-Présidente rappelle que parmi les points importants de la présente réunion figure l'examen du projet de rapport de 2<sup>ème</sup> cycle d'évaluation sur la Slovaquie qui devrait servir de « modèle » pour les rapports qui suivront.

## **II. Adoption de l'ordre du jour**

3. L'ordre du jour de la réunion est adopté tel qu'il figure à l'Annexe II du présent rapport.

## **III. Communication du Président**

4. Le Président informe le GRECO de sa participation avec le Secrétaire Exécutif à la réunion à Strasbourg avec les représentants de la Bosnie-Herzégovine qui a abouti à la désignation d'une nouvelle délégation de la Bosnie-Herzégovine auprès du GRECO.
5. Le Président invite les représentants du GRECO à prendre note de la lettre qu'il a envoyé au Président du Groupe de Travail de l'OCDE au sujet de synergies éventuelles dans la conduite des procédures d'évaluation, en l'invitant à fournir une analyse des avantages et d'éventuels inconvénients ainsi que des conséquences pratiques d'une telle initiative (voir Annexe III).

## **IV. Communication du Secrétaire Exécutif**

6. Le Secrétaire Exécutif souhaite la bienvenue à tous les représentants et tout particulièrement à la nouvelle délégation de la Bosnie-Herzégovine composée comme suit : M. Vjekoslav VUKOVIC, Conseiller du Ministre de la Sécurité de la Bosnie-Herzégovine, Chef de la Délégation ; M. Srdjo VRANIC, Chef du cabinet du Premier Ministre de la République Srpska, Chef adjoint de la Délégation et Mme Nermina MUTEVELIC, Procureur de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, Chef adjointe de la Délégation - excusée en raison d'un accident. Le GRECO souhaite à Mme Nermina MUTEVELIC un prompt rétablissement.
7. Le Secrétaire Exécutif informe les participants des nouveaux développements suivants intervenus depuis la 15<sup>ème</sup> réunion plénière du GRECO (13 – 17 octobre 2003) :
  - La Convention STE n° 173 a été ratifiée par le Royaume-Uni le 09/12/2003 (entrée en vigueur le 01/04/2004). A ce jour 23 pays l'ont ratifiée, 23 autres l'ont signée.<sup>1</sup>
  - Le Gouvernement du Luxembourg a adopté un projet de loi mi-novembre en vue de la ratification de la Convention STE n° 173 et de son protocole additionnel.
  - Lors de sa visite officielle en Italie (13 – 14 novembre 2003) M. Guy De Vel, Directeur Général des Affaires Juridiques, a été informé par le Secrétaire d'Etat au

---

<sup>1</sup> La Moldova a ratifié la Convention STE n° 173 après la présente réunion, le 14 janvier 2004.

Ministère de la Justice, M. Giovanni Valentino, que la ratification des conventions et du protocole étaient en cours ainsi que l'adhésion au GRECO.

- A ce jour, la Convention STE n° 174 compte 17 ratifications. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2003 à l'égard de l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Finlande, la Géorgie, la Grèce, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et l'ex-République Yougoslave de Macédoine. Elle entrera aussi en vigueur à l'égard de la République Tchèque, de la Hongrie et de la Turquie le 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- Depuis le 15 mai 2003, le Protocole sur les arbitres et les jurés (STE n° 191) a été signé par 23 pays.<sup>2</sup> Une seule ratification est intervenue à ce jour.<sup>3</sup>
- Les Etats membres du Conseil de l'Europe suivants n'étant pas encore membres du GRECO sont : Andorre, Arménie<sup>4</sup>, Autriche, Azerbaïdjan<sup>5</sup>, Italie, Liechtenstein, Fédération de Russie, Saint Marin, Suisse et Ukraine.
- La Turquie deviendra membre à part entière du GRECO le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

8. Le Secrétaire Exécutif informe les participants de la deuxième vague de visites de Deuxième Cycle d'Évaluation qui ont eu lieu au Luxembourg, en Pologne et en Islande. Les rapports du Deuxième Cycle d'Évaluation sur la Slovaquie, la Finlande et la Lettonie sont à un stade avancé de préparation et devraient pouvoir être examinés lors de la prochaine Réunion Plénière. Pour un bon déroulement du Deuxième Cycle d'Évaluation, le Secrétaire Exécutif a attiré l'attention des évaluateurs et du Secrétariat sur le guide complet (vademecum pour les évaluations du GRECO) et notamment sur les lignes directrices les concernant.

9. En outre, le Secrétaire Exécutif informe le GRECO que les procédures de conformité se poursuivent selon le calendrier établi, avec la remise des rapports de situation par chaque pays, tel que prévu dans le rapport d'activité de 2004. En outre, il est probable que le GRECO initie dans certains cas sa procédure de non conformité.

10. Par ailleurs, le Secrétaire Exécutif a attiré l'attention sur le nombre des procédures d'évaluation auxquelles certains Etats sont confrontés : évaluations du GRECO, mais aussi de l'OCDE, du GAFI, du MONEYVAL, du FMI, de la Banque Mondiale et bientôt peut-être des Nations Unies<sup>6</sup>, et du besoin croissant de coordination entre les organisations et les états membres.

11. Les membres du GRECO prennent note également des informations contenues dans le rapport de la 22<sup>ème</sup> réunion du Bureau (20-21 novembre 2003) tel qu'il figure au document Greco (2003) 29F.

## **V. Procédure d'évaluation de 2<sup>ème</sup> cycle**

### Examen du Projet de Rapport d'Évaluation de Deuxième Cycle sur la Slovénie

12. Le GRECO procède à l'examen, en première lecture, du Projet de Rapport d'Évaluation de Deuxième Cycle sur la Slovénie, tel qu'il figure dans le document [Greco Eval II Rep (2003) 1F (P3)].

13. En premier lieu, les évaluateurs présents, faisant partie de l'équipe d'évaluation du GRECO qui s'est rendue en Slovénie, à savoir M. Wolfgang SCHMID (Allemagne) et Mme.

<sup>2</sup> La Bulgarie a ratifié le Protocole après la présente réunion, le 4 février 2004.

<sup>3</sup> Le 09/12/2003 le Protocole a été ratifié par le Royaume-Uni.

<sup>4</sup> L'Arménie a rejoint le GRECO, le 20 janvier 2004.

<sup>5</sup> Suite à la ratification par l'Azerbaïdjan des conventions pénale et civile contre la corruption, en date du 11 février 2004, ce pays rejoindra le GRECO le 1<sup>er</sup> juin 2004.

<sup>6</sup> La nouvelle Convention des Nations Unies contre la corruption a été ouverte à la signature le 9 décembre 2003 à Mérida (Mexique).

Jane LEY (Etats Unis) - Mme Aušra BERNOTIENE (Lituanie) excusée -, présentent oralement leur appréciation de la situation en Slovénie dans le domaine de lutte contre la corruption, à la lumière des thèmes faisant partie du Deuxième Cycle d'évaluation.

14. Les représentants de la Slovénie font état au GRECO des commentaires des autorités slovènes sur le projet de rapport.

15. Le GRECO procède à un débat général sur la base des documents disponibles et des explications fournies. Ensuite, le GRECO effectue une première discussion du projet de rapport, paragraphe par paragraphe.

16. Lors des débats en première lecture de ce rapport, le GRECO envisage d'établir des règles à prendre en compte lors de la préparation des autres rapports du Deuxième Cycle d'Evaluation. Certains pays soulèvent la question de savoir si, en raison de l'absence de statistiques, des exemples de cas pratiques doivent figurer dans le rapport. Une partie des délégations signale que certains Etats n'ont pas de statistiques et la raison pour laquelle il faudrait introduire un ou deux exemples, est de donner une idée de la situation existante dans le pays. Compte tenu du fait qu'en Slovénie il y a très peu d'affaires relatives à la saisie et à la confiscation des produits de la corruption, les autorités slovènes considèrent opportun de garder les quelques exemples indiqués dans le projet de rapport.

17. Par ailleurs, la délégation britannique suggère que les recommandations soient plus concises et regroupées par champs d'application. Certaines délégations demandent également un changement dans la présentation du projet de rapport de façon à ce que chaque thème d'évaluation comporte des sous-thèmes.

18. Une autre question survient lorsqu'il s'agit de la description des institutions déjà évaluées dans le cadre du Premier Cycle d'Evaluation.<sup>7</sup> Après un échange de vues avec les participants, le GRECO décide qu'une autorité donnée peut quand-même être évaluée dans le cadre de plusieurs évaluations, si le rapport risque d'apparaître incomplet.

19. Le GRECO examine enfin le projet amendé en deuxième lecture.

20. Le GRECO adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur la Slovénie, tel qu'il figure dans le document [Greco Eval II Rep (2003) 1F].

21. Par ailleurs, il a été précisé que le délai de 18 mois de mise en œuvre des recommandations reste le même que pour les rapports du premier cycle d'évaluation.

22. Le GRECO invite la délégation slovène à confirmer dans les meilleurs délais l'accord des autorités de la Slovénie pour lever la confidentialité du rapport d'évaluation la concernant.

## **VI. Procédure de conformité suite au 1<sup>er</sup> cycle d'évaluation**

23. Le GRECO procède à l'examen de 3 projets de rapports de conformité.

### 1. Examen du Projet de Rapport de Conformité sur Chypre

24. Le GRECO procède à l'examen du projet de Rapport de Conformité sur Chypre, préparé par les deux rapporteurs désignés par le GRECO, M. Anton BARTOLO (Malte) et M. Jacek GARSTKA (Pologne), tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2003) 13F (P3). Ce rapport a pour but d'évaluer la mise en œuvre des recommandations du GRECO adressées à Chypre dans le cadre du Premier Cycle d'Evaluation et basé sur le Rapport de

---

<sup>7</sup> Dans le rapport slovène il s'agit de l'institution du Médiateur.

Situation transmis par les autorités chypriotes [Greco RS-I (2003) 13E] et les compléments d'informations sollicités ultérieurement par les rapporteurs.

25. La Vice-Présidente, Mme Isabelle VAN HEERS, présente le projet de rapport. Le GRECO examine le projet de rapport, paragraphe par paragraphe, et convient des amendements à y apporter.

26. Le GRECO adopte le Rapport de Conformité sur Chypre, tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2003) 13F.

27. Le GRECO invite la délégation de Chypre à confirmer, dans les meilleurs délais, l'accord des autorités chypriotes pour la levée de la confidentialité du Rapport de Conformité la concernant.<sup>8</sup>

## 2. Examen du Projet de Rapport de Conformité sur la Géorgie

28. Le GRECO, procède à l'examen du projet de Rapport de Conformité sur la Géorgie préparé par les deux rapporteurs désignés par le GRECO, Mme Ragna ARNADOTTIR (Islande) et M. Alte ROALDSOY (Norvège) tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2003) 12F (P3). Ce rapport a pour but d'évaluer la mise en œuvre des recommandations du GRECO adressées à la Géorgie dans le cadre du Premier Cycle d'Evaluation. Il est basé sur le Rapport de Situation transmis par les autorités de Géorgie [Greco RS-I (2003) 12E] et les compléments d'informations sollicités ultérieurement par les rapporteurs.

29. Le Président Drago KOS, présente le projet de rapport aux participants. Le GRECO examine le projet de rapport, paragraphe par paragraphe, et convient des amendements à y apporter.

30. A l'issue de l'examen du projet de rapport, le GRECO arrive à la conclusion que la Géorgie a fourni des efforts importants pour mettre en œuvre les recommandations du 1<sup>er</sup> Cycle d'Evaluation, mais qu'elle n'est toujours pas en conformité avec ces recommandations. Le GRECO décide d'appliquer l'article 32 de son Règlement Intérieur. Conformément à son alinéa 2 (i), le GRECO demande au Chef de la délégation géorgienne de lui remettre, à partir du 30 avril 2004, des rapports réguliers sur les progrès accomplis. Au vu de ce qui précède, le GRECO convient d'examiner les rapports mentionnés lors de chacune de ses réunions plénières après avril 2004, afin d'évaluer les progrès réalisés par la Géorgie et de faire usage, si nécessaire, des autres mesures prévues par l'article 32 du Règlement Intérieur. Une évaluation globale des mesures adoptées par la Géorgie aura lieu en juillet 2005.

31. Enfin, le GRECO adopte le Rapport de Conformité sur la Géorgie, tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2003) 12F.

32. Le GRECO invite la délégation de la Géorgie à confirmer, dans les meilleurs délais, l'accord des autorités géorgiennes pour la levée de la confidentialité du Rapport de Conformité la concernant.

## 3. Examen du Projet de Rapport de Conformité sur l'Irlande

33. Le GRECO, présidé en l'occurrence par Mme Isabelle VAN HEERS (Vice-Présidente), procède à l'examen du projet de Rapport de Conformité sur l'Irlande, préparé par les deux rapporteurs désignés par le GRECO, M. Akos KARA (Hongrie) et M. Victor QUESADA MORALES (Espagne), tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2003) 14F (P3). Ce rapport a pour but d'évaluer la mise en œuvre des recommandations du GRECO adressées à l'Irlande dans le cadre du Premier Cycle d'Evaluation, basé sur le Rapport de Situation

---

<sup>8</sup> Suite à l'autorisation des autorités de Chypre, le rapport de conformité a été rendu public le 14 janvier 2004.

transmis par les autorités irlandaises [Greco RS-I (2003) 14E] et les compléments d'informations sollicités ultérieurement par les rapporteurs.

34. La Vice-Présidente présente le projet de rapport aux participants. Le GRECO examine le projet de rapport, paragraphe par paragraphe, et convient des amendements à y apporter.

35. Le GRECO adopte le Rapport de Conformité sur l'Irlande, tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2003) 14F.

36. Le GRECO invite la délégation de l'Irlande à confirmer, dans les meilleurs délais, l'accord des autorités irlandaises pour la levée de la confidentialité du Rapport de Conformité la concernant.<sup>9</sup>

## **VII. Demande d'octroi du statut d'observateur à la BERD**

37. La Vice-Présidente informe les participants que le Bureau 22 a chargé le Secrétariat de préparer une version révisée du document de travail sur la question du statut d'observateur auprès du GRECO, en vue de son examen par le Bureau 23.

38. Par voie de conséquence, le GRECO décide de reporter à la prochaine Réunion Plénière la décision sur la demande de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement visant à obtenir le statut d'observateur auprès du GRECO.

## **VIII. Demande d'avis adressée au GRECO**

### Examen du projet d'avis sur la corruption dans le sport

39. La Vice-Présidente présente le projet d'avis sur la corruption dans le sport suite à la demande d'avis du Comité des Ministres. A l'issue de l'examen, le GRECO convient des amendements à y apporter et adopte un Avis sur la Corruption dans le Sport tel qu'il figure au document Greco (2003) 32F.

## **IX. Adoption du Programme d'Activités pour 2004**

40. Le GRECO procède à l'examen du Projet de Programme d'Activités pour 2004. Le Secrétaire Exécutif informe le GRECO que le Comité statutaire a tenu sa 7<sup>ème</sup> réunion le 5 décembre 2003 pour l'adoption du barème des contributions, du projet de budget et pour prendre note du projet de rapport d'activité pour l'année 2004. Toutes les délégations ont apprécié la qualité et l'impact des travaux du GRECO et ont pris bonne note de l'augmentation de 11,45% du budget par rapport à 2003. Cette hausse s'explique, entre autres, par l'augmentation des membres du GRECO (2 pays), l'entrée du GRECO dans la phase opérationnelle du 2<sup>ème</sup> cycle avec 16 visites d'évaluation, l'accroissement du nombre de rapports d'évaluation et de conformité, etc. Le budget 2004 prévoit également la tenue de 5 Réunions Plénières (1 de plus par rapport à 2003), d'une réunion supplémentaire du Bureau et le recrutement de personnel temporaire pour le renforcement du Secrétariat. La France et l'Allemagne n'étant pas en mesure d'accepter l'augmentation du budget 2004 proposée, le Comité statutaire a décidé de suspendre sa réunion et de réexaminer la question le 15 décembre 2003, sur la base d'une nouvelle proposition.<sup>10</sup>

---

<sup>9</sup> Suite à l'autorisation des autorités de l'Irlande, le rapport de conformité a été rendu public le 3 mars 2004.

<sup>10</sup> Le Comité Statutaire a adopté le budget révisé du GRECO, le 15 décembre 2003, tel qu'il figure au document Greco (2003) 13Rev.

41. Le représentant du Royaume-Uni note que le GRECO est encore appelé à s'élargir à de nouveaux membres. Il exprime sa préoccupation à l'égard d'une augmentation continue du budget et suggère de revoir, en cas de nouvelles adhésions, le barème des contributions au budget du GRECO.

42. Sous réserve d'approbation par le Comité Statutaire du budget pour 2004, le GRECO adopte son Programme d'Activités pour 2004 tel qu'il figure au document Greco (2003)28F Révisé 3.

## **X. Divers**

43. Le Secrétaire Exécutif informe le GRECO que les Pays-Bas organisent conjointement avec le Conseil de l'Europe une conférence, du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2004, au sujet de l'éthique dans le secteur public, notamment au niveau local et régional et l'intégrité dans le secteur de la police. La conférence se déroulera sous la forme de séances plénières, de foires d'information et de groupes de travail. Le GRECO est invité à y participer en établissant son stand à l'instar des autres organisations participantes.

44. Le GRECO sélectionne les pays devant faire partie des Groupes E et F pour les procédures d'évaluation du Deuxième Cycle selon la composition prévue dans le Programme d'Activités pour 2004 (Greco (2003) 28F Révisé3). Cette sélection tient compte des contraintes de certains pays dans lesquels se dérouleront des élections.

45. Le GRECO se félicite que le Royaume-Uni ait ratifié, au cours de la semaine de la présente Réunion Plénière, la Convention Pénale sur la Corruption (STE n° 173).

## **XI. Adoption des décisions du GRECO**

46. Le GRECO 16 adopte la liste des décisions telle qu'elle figure au document Greco (2003) 31F.

## **XII. Clôture de la réunion et dates des prochaines réunions**

47. Le GRECO décide de tenir la 23<sup>ème</sup> Réunion du Bureau à Paris du 26 au 27 janvier 2004 et la 17<sup>ème</sup> Réunion Plénière à Strasbourg du 16 au 20 février 2004. Entre temps les dates ont dû être modifiées comme suit : 23<sup>ème</sup> réunion du Bureau, Paris, 23-24 février 2004 ; 17<sup>ème</sup> Réunion Plénière, Strasbourg, 22-25 mars 2004.



## **ANNEXE I**

### **LIST OF PARTICIPANTS /LISTE DES PARTICIPANTS**

#### **ALBANIA / ALBANIE**

Mr Ardian DVORANI  
Director General of Codification Department, Ministry of Justice

#### **BELGIUM / BELGIQUE**

Mme Isabelle VAN HEERS  
**Vice-Présidente du GRECO – Vice-President of GRECO**  
Magistrat Fédéral, Parquet Fédéral

Mle Claire HUBERTS  
Conseiller adjoint, Service des questions pénales, générales et internationales, Direction Générale de la Législation pénale et des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice

#### **BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE**

Mr Vjekoslav VUKOVIC  
Advisor to the Minister of Security of Bosnia and Herzegovina

Mr Srdja VRANIC  
Chief of Cabinet, Office of the Prime Minister of Republic of Srpska, Government of Republic of Srpska

Ms Nermina MUTEVELIC – **Apologised / Excusé**  
Prosecutor of the Federation of Bosnia and Herzegovina

#### **BULGARIA / BULGARIE**

Mr Georgi RUPCHEV  
Head of Department International Legal Cooperation, Ministry of Justice

#### **CROATIA / CROATIE**

#### **CYPRUS / CHYPRE**

Mrs Eva ROSSIDOU PAPAKYRIACOU  
Counsel of the Republic, Law office of the Republic of Cyprus

#### **CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

Mrs Kateřina CIZLOVA  
Lawyer, International Department, Section for International Organisations and International Cooperation, Ministry of Justice

Mr Petr POSPISIL  
Security Policy Department, Section of the Security-administrative Agendas, Ministry of the Interior

#### **DENMARK / DANEMARK**

Mr Poul DAHL JENSEN – **Apologised / Excusé**  
Public Prosecutor, Public Prosecutor's Office

Mr Flemming DENKER – **Apologised / Excusé**  
Deputy Director, The Public Prosecutor for Serious Economic Crime

**ESTONIA / ESTONIE**

Mrs Ülle RAIG  
Legal Adviser, Penal Law Department, Ministry of Justice

**FINLAND / FINLANDE**

Mr Kaarle J. LEHMUS  
Inspector General of the Police, Ministry of the Interior, Police Department

Ms Helinä LEHTINEN  
Ministerial Advisor, Ministry of Justice, Crime Policy Department

**FRANCE**

M. Franck ZIENTARA  
Magistrat, Chargé de mission auprès du Directeur des Affaires Juridiques, Ministère des Affaires  
Etrangères

**GEORGIA / GEORGIE**

Mr Vladimer UGULAVA  
Director of Anticorruption Bureau

Mr Paul KUBLASHVILI  
Legal Expert, Anti-Corruption Bureau of Georgia

**GERMANY / ALLEMAGNE**

Ms Angelika LAITENBERGER  
State Prosecutor, Ministry of Justice

**GREECE / GRECE**

Mr Lampros PATSAVELLAS  
Prosecutor, Court of First Instance

**HUNGARY / HONGRIE**

Mr Ákos KARA  
Head of Division, Ministry of Justice

Mr Sandor DUSIK  
Principal Counsellor, Ministry of Interior

**ICELAND / ISLANDE**

Ms Ragna ARNADOTTIR  
Director of Legal Affairs, Ministry of Justice

**IRELAND / IRLANDE**

Ms. Victoria CAHILL  
Administrative Officer, Criminal Law Reform Division, Department of Justice, Equality & Law Reform

**LATVIA / LETTONIE**

Mrs Violeta ZEPPA-PRIEDĪTE  
Head of Legal Division, Corruption Prevention and Combating Bureau

**LITHUANIA / LITUANIE**

Mr Jurgis JURGELIS  
Advisor to the Director General of the State Security Department

## **LUXEMBOURG**

M. Jean BOUR  
Procureur d'Etat, Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch

## **MALTA / MALTE**

Mr Anthony BORG BARTHET  
Attorney General, Attorney General's Office

Mr Anton BARTOLO  
Registrar of Companies and Director of the Company Compliance Unit, Malta Financial Services Authority

## **MOLDOVA**

Mme Cornelia VICLEANSCHI  
Procureur, Chef du Service des Relations Internationales, Bureau du Procureur Général

## **NETHERLANDS / PAYS-BAS**

Ms Eline WEEDA – **Apologised / Excusé**  
Policy maker at the Investigation Department, Ministry of Justice

## **NORWAY / NORVEGE**

Mr Atle ROALDSØY  
Senior Adviser, Police Department, Ministry of Justice

Mr Bjorn VALVIK  
Chief of Police, Flora politistasjon

## **POLAND / POLOGNE**

Mr Jacek GARSTKA  
Judge, Department of International Co-operation and European Law, Ministry of Justice

Ms Iwona JANOWSKA-MARCINIAK  
Senior Specialist, Ministry of Finance, Bureau of Fiscal Documentation

## **PORTUGAL**

Mrs Luisa Maia GONÇALVES  
Director of Department, International Relations, Ministry of Justice

## **ROMANIA / ROUMANIE**

Mme Nicoleta ILIESCU  
Conseillère du Ministre de la Justice, Direction des Etudes et Elaboration des Actes normatifs et Documentation, Ministère de la Justice

## **SERBIA AND MONTENEGRO / SERBIE ET MONTENEGRO**

Mr Veselin SUKOVIC  
Director of the Anti-Corruption Initiative Agency

## **SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**

Dr Jaroslav PAL'OV  
Director of Bureau of International Police Co-operation, Presidium of Police Forces, Head of National Central Bureau of INTERPOL

## **SLOVENIA / SLOVENIE**

Mr Drago KOS  
**President of GRECO / Président du GRECO**  
State Undersecretary, Office for the Prevention of Corruption

Mr Roman PRAH  
Assistant Director, Office for the Prevention of Corruption

Mr Bostjan PENKO  
Director, Office for the Prevention of Corruption

Mr Kladijo STROLIGO  
Director of Office for Money Laundering Prevention, Ministry of Finance

Ms Barbara KOZELJ

## **SPAIN / ESPAGNE**

Mrs Marta BETANZOS ROIG – **Apologised / Excusé**  
Deputy Director General for Justice in the European Union and other International Bodies, Ministry of Justice

Mr Sancho IÑIGUEZ HERNÁNDEZ – **Apologised / Excusé**  
Legal Adviser, Legal Affairs with the European Union and International Organisations, Ministry of Justice

Mr Victor QUESADA MORALES  
State Lawyer, State Lawyer's Office, Abogacía del Estado en Barcelona

## **SWEDEN / SUEDE**

Mr Kazimir ÅBERG  
Director of International Affairs, Head of Director – General's Office, Economic Crimes Bureau

## **"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE"**

Prof. Nikola TUPANCEVSKI  
Faculty of Law (Criminal Law), University "St. Cyril and Methodius"

## **UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Mr Paul STEPHENSON  
Head of Corruption and Criminal Policy Section, Home Office, Sentencing and Offences Unit

Mr Michael COCKLE  
Economic Crime and Tax Team, Foreign and Commonwealth Office

## **UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Mr Mark RICHARD  
Senior Counsellor for Criminal Justice Matters, US Mission to the European Union

Mr Joseph E. GANGLOFF  
Senior Counsel, Office of International Affairs, U.S. Department of Justice

## **SCIENTIFIC EXPERT / EXPERT SCIENTIFIQUE**

Prof. Dr Albin ESER  
Max-Planck-Institute for Foreign and International Criminal Law, Abteilung Strafrecht

**EXPERT-EVALUATORS RESPONSIBLE FOR THE EVALUATION  
OF THE FOLLOWING COUNTRIES: /  
EXPERTS EVALUATEURS RESPONSABLES DE L'ÉVALUATION  
DES PAYS SUIVANTS**

Slovenia / Slovénie (1-5 September / septembre 2003)

**Evaluation team / Equipe d'évaluation :**

Mr Wolfgang SCHMID (Germany/Allemagne)  
Senior Prosecutor, Prosecution Office Stuttgart

Ms Jane LEY (USA)  
Deputy Director, Government Relations and Special Projects, U.S. Office of Government Ethics

Ms Aušra BERNOTIENE (Lithuania/Lituanie)  
Deputy Director, Department of International Law and European Integration, Ministry of Justice

**PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO /  
PRÉSIDENT DU COMITÉ STATUTAIRE DU GRECO**

Mme Anna LAMPEROVA - **Apologised / Excusé**  
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République  
Slovaque auprès du Conseil de l'Europe

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE /  
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ**

Mr Vincent A. DEGAETANO – **Apologised / Excusé**  
Judge, Courts of Justice, Judges' Chambers, The Law Courts, Malta

**REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC**

**OBSERVER. OECD / OBSERVATEUR. OCDE**

**COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Manuel LEZERTUA, Executive Secretary to GRECO, Directorate General I, Legal Affairs, Council  
of Europe

M. Carlo CHIAROMONTE, Administrateur, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de  
l'Europe

Mr Björn JANSON, Administrative Officer, Directorate General of Legal Affairs, Council of Europe

M. Christophe SPECKBACHER, Administrateur, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de  
l'Europe

Mr Spyros TSOVILIS, Administrateur, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de  
l'Europe

Ms Fiona MYLES, Assistant, Directorate General of Legal Affairs, Council of Europe

Ms Sonya FOLCA, Assistante, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Ana RUSU, Assistante, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Penelope PREBENSEN, Assistant (Evaluation rounds), Directorate General of Legal Affairs,  
Council of Europe

Mlle Laure PINCEMAILLE, Assistante (Cycles d'évaluation) / Direction Générale des Affaires  
Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Simona GHITA, Webmaster, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

**INTERPRETERS / INTERPRETES**

Mme Sally BAILEY

Mlle Isabelle MARCHINI

Mme Corinne McGEORGE

## **ANNEXE II**

### **AGENDA / ORDRE DU JOUR**

1. Opening of the meeting at **09h30** / *Ouverture de la réunion à 09h30*
2. Adoption of the draft agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
3. Information by the President / *Information par le Président*
4. Information by the Executive Secretary / *Information par le Secrétaire Exécutif*
5. Communication by the Bureau 22 / *Communication du Bureau 22*
6. **First reading** and examination of the draft Second Round Evaluation Report on the following country: / **Première lecture** et examen du projet de Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur le pays suivant :
  - **Slovenia / Slovénie** : Monday 8 December, 11h00 – Tuesday 9 December, 18h00 (consideration in plenary) / *lundi 8 décembre, 11h00 – mardi 9 décembre, 18h00 (examen en plénière)*

**The evaluators and the national delegation concerned are, nevertheless, requested to be available during the following periods : / Les évaluateurs et la délégation nationale concernés sont, toutefois, invités à être disponibles pendant les périodes suivantes :**

  - **Slovenia / Slovénie** : Monday all day, Tuesday all day and Wednesday morning / *lundi toute la journée, mardi toute la journée et mercredi matin*
7. **Second reading** and adoption of the draft Second Round Evaluation Report on **Slovenia** (Friday, 12 December 2003) / **Deuxième lecture** et adoption du projet de Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur la **Slovénie** (vendredi, 12 décembre 2003)
8. Examination and adoption of the draft **Compliance Reports** on the following countries : / *Examen et adoption des projets de Rapports de Conformité sur les pays suivants :*
  - **Cyprus / Chypre** : Monday morning / *lundi matin*
  - **Georgia / Géorgie** : Wednesday morning / *mercredi matin*
  - **Ireland / Irlande** : Thursday morning / *jeudi matin*
9. Draft opinion on corruption in sport following the request by the Committee of Ministers – approved by Bureau 22 / *Projet d'avis sur la corruption dans le sport suite à la demande d'avis du Comité des Ministres – approuvé par le Bureau 22*
10. Observer Status within GRECO / *Le Statut d'Observateur auprès du GRECO*
11. European Bank for Reconstruction and Development (EBRD) – Request for observer status in GRECO / *Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) – Demande de statut d'observateur auprès du GRECO*
12. Adoption of the Draft Programme of Activities for 2004 / *Adoption du Projet de Programme d'Activités pour 2004*

13. Second Evaluation Round : Selection of four countries to be part of Groups E and F/  
*Deuxième Cycle d'Evaluation : Sélection de quatre pays pour composer les Groupes E et F*
14. Miscellaneous / *Divers*
15. Dates of next meetings / *Dates des prochaines réunions*



**ANNEXE III**



**DIRECTION GENERALE I – AFFAIRES JURIDIQUES  
SERVICE DES PROBLEMES CRIMINELS**

Réf: JC/MLR/fm

**Orig. : Anglais**

Strasbourg, le 16 Octobre 2003

M. PIETH  
Président du  
Groupe de Travail de l'OCDE  
2, rue André-Pascal  
F-75775 Paris Cedex 16

Monsieur,

Je me réfère aux discussions précédentes entre nos Secrétariats au sujet de synergies possibles et de la coopération entre le Groupe de Travail de l'OCDE et le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) et tout particulièrement en ce qui concerne la possibilité d'organiser quelques visites d'évaluation conjointes.

J'ai l'honneur de vous informer que le Bureau du GRECO a eu un échange de vue à ce sujet lors de sa réunion en septembre. Bien que les membres du Bureau étaient prêts à étudier toute proposition susceptible d'améliorer la qualité et l'efficacité des évaluations du GRECO et de l'OCDE, les avantages de la tenue de visites conjointes ne lui paraissaient pas évidents, du moins sur la base des informations à sa disposition. De plus, en examinant la question, il est devenu évident qu'il y aurait de nombreux obstacles à la mise en oeuvre pratique de ces propositions, à cause de nos différents statuts, membres, méthodes de travail, buts d'évaluation, calendriers, règlements intérieurs et normes de confidentialité.

Dans l'absence d'une proposition et d'une analyse claires des avantages, le Bureau n'a pas pu aller plus loin dans sa réflexion et m'a chargé de vous communiquer notre disponibilité pour réexaminer ce sujet à la lumière d'une proposition, de préférence écrite, de votre Groupe de Travail, qui mettrait en évidence le concept, les avantages et désavantages éventuels et les conséquences pratiques de vos propositions de synergie.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Drago KOS  
Président du GRECO